



FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT

DIST.

Ref. : 8992276

Durée :
2 jours - 14 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 1650
€ HT

Repas inclus

PRÉVOYANCE DES TRAVAILLEURS NON SALARIÉS

Maîtriser le dispositif de la loi Madelin

Le Code de la sécurité sociale prévoit que les artisans, commerçants et professions libérales soient soumis au régime de protection sociale des Travailleurs Non Salariés (TNS), également appelé régime social des indépendants. Tout intermédiaire d'assurance pour les TNS doit ainsi maîtriser le dispositif de la loi Madelin, afin de proposer une couverture prévoyance adaptée aux besoins de sa clientèle.

OBJECTIFS

Intégrer les aspects juridiques et fiscaux des régimes obligatoires des TNS
Maîtriser les mécanismes de calcul de prestations des régimes obligatoires de prévoyance des TNS
Maîtriser les règles de souscription lors de l'adhésion

EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

POUR QUI ?

Chargés de clientèle, commerciaux
Gestionnaires de contrat vie
Intermédiaires d'assurance

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Assurances de personnes " (code 92189)

COMPÉTENCES ACQUISES

Proposer des contrats de prévoyance adaptés aux besoins de votre clientèle

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

E-quiz amont
Présentiel
E-quiz aval

PROGRAMME

Prévoyance des travailleurs non salariés

Définir la notion et le statut de TNS

Maîtriser les aspects juridiques des régimes spécifiques

- La notion de TNS
- L'organisation des régimes des TNS : RSI CANCAVA et RSI ORGANIC
- La détermination du régime de rattachement par catégorie professionnelle
- Positionnement du RSI depuis le 01/01/08

Analyser les particularités des régimes obligatoires

- Les exploitants individuels : artisans et commerçants
- Déterminer le statut du gérant : majoritaire, égalitaire ou minoritaire
- L'arrêt de travail et l'indemnité journalière
- L'invalidité : barème d'invalidité
- Le décès : capital ou rente
- La protection sociale des professions libérales

Exercice d'application : détermination du montant maximum d'indemnité versé par le régime obligatoire d'un chirurgien-dentiste (CARCD) se retrouvant en incapacité temporaire totale de travail

Maîtriser les règles de souscription d'un contrat Madelin

Décrypter le champ d'application de la loi Madelin



- Le critère fiscal BIC, BNC
- Les catégories professionnelles concernées
- La place du conjoint du TNS adhérent
- Les dirigeants visés par l'article 62 du CGI
- Le lien entre l'article 62 du CGI et la loi Madelin

Exercice d'application : constitution d'un dossier de souscription d'un contrat Madelin

Identifier les conditions de souscription d'un contrat Madelin

- Les contrats groupe
- Le principe d'adhésion facultative
- La gestion des fonds inscrits au contrat

Vérifier le respect des bonnes pratiques lors de l'adhésion

- Les justificatifs à produire
- Les obligations légales lors de la signature du bulletin d'adhésion

Maîtriser l'approche fiscale des prestations versées

- Déterminer le plafond de déduction de prévoyance Madelin et des prestations perçues

Identifier les limites de ce régime

- La cessation d'activité du TNS faisant suite à une liquidation judiciaire
- Le départ à la retraite

Exercice d'application : détermination du montant maximum d'indemnité versé par le régime obligatoire (RSI) d'un commerçant se retrouvant en incapacité partielle de travail

INTERVENANTS

Christel DECOURT

Consultante en assurances

Indépendant

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Équipe pédagogique :

Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

Pédagogie participative mettant l'apprenant au cœur de l'apprentissage. Utilisation de techniques ludo-pédagogiques pour une meilleure appropriation. Ancrage facilité par une évaluation continue des connaissances au moyen d'outils digitaux et/ou de cas pratiques.

Ressources pédagogiques :

Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



LIEUX ET DATES

À distance

09 et 10 mars 2023

06 et 07 juil. 2023

Paris

02 et 03 oct. 2023